

04 AVR. 2017



Délibération n° 1

Séance du 23 mars 2017 à 19 heures

Commune de BELLEFONT – LA RAUZE – Salle des fêtes de Constans

*Aujourd'hui, vingt-trois mars deux milles dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Bellefont – La Rauze – Salle des Fêtes de Constans*

Etaient présents :

51 titulaires dont 13 possédant une procuration  
10 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT – LA RAUZE  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOUIX Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. CANCEIL Philippe,  
M. JARRY Daniel,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. BORIES Olivier,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOLS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
ST GERY - VERS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
CAILLAC  
CIEURAC  
FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LES JUNIES  
LHERM  
MONTGESTY  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
Mme MARTIN Caroline,  
M. GARD Michel,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
M. BARDINA Fabien,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

26 titulaires - 12 suppléants

## • TITULAIRES :

BELLEFONT – LA RAUZE

M. NOUAILLES Serge (procuration donnée à Mme Martine FOURNIER), M. ANNES Jean-Pierre (procuration donnée à M. Jean-Paul DUJOL),

CAHORS

M. DELPECH Bernard, Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. Serge MUNTE), M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Héléne (procuration donnée à M. Bernard DELPECH), M. TESTA Francesco (procuration donnée à M. Alain SAN JUAN), M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme Martine LOOCK), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,

CATUS

M. VAZ Victor (procuration donnée à M. Claude TAILLARDAS),

CRAYSSAC

M. FOURNIER Christian,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (procuration donnée à M. Daniel JARRY),

LE MONTAT

M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à M. Guy PEYRUS), Mme VANBESIEN Joëlle (procuration donnée à Mme Roséline VALETTE),

MERCUES

M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme Bénédicte LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE

M. MIQUEL Gérard,

SAINT GERY – VERS

M. GILES Jérôme (procuration donnée à M. Olivier BORIES),

ST MEDARD

M. FERNANDEZ Pierre,

## • SUPPLEANTS :

BOUZIES

Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre,

FRANCOULES

M. COMBET Gil,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. RAFFY Bernard,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Administration générale

Objet : Approbation des statuts modifiés du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy (PETR)

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

04 AVR. 2017



Délibération n° 1

AR PREFECTURE

046-200023737-20170323-01\_23\_03\_2017-DE  
Reçu le 30/03/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 23 mars 2017

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Pierre CAPARROY  
Service : Administration générale

**Objet : Approbation des statuts modifiés du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy (PETR)**

Mesdames, Messieurs,

Suite à la modification statutaire du PETR Grand Quercy validée à l'unanimité en comité syndical le 14 décembre 2016, il convient aujourd'hui que notre assemblée délibérante approuve ces statuts actualisés.

Compte tenu de la modification des missions à la carte et de la volonté des délégués syndicaux de mutualiser la mission culture et d'en faire un programme d'animation territorialisé, il est proposé que les statuts soient modifiés en rédigeant l'article 6 relatif aux compétences et missions exercées par le PETR en lieu et place de ses membres, comme suit (en gras et souligné) :

**Article 6 :**

**6.1 Missions constituant le socle commun :**

Les missions constituant le socle sont les suivantes. Elles concernent l'animation territoriale et les deux thématiques :

- Développement économique,
- Transition énergétique.

**A. Animation territoriale :**

Exercer des activités d'études, d'ingénierie, d'animation, de coordination, d'accompagnement des porteurs de projets ou de toute autre prestation nécessaire à la réalisation des projets de développement local d'intérêt collectif tels que définis dans le cadre des orientations du projet de territoire.

**B. Réalisation et conduite d'opérations :**

Porter en tant que maître d'ouvrage, sur décision du Comité syndical, des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire ou supra-communautaire.

**C. Contractualisation :**

Etre le cadre de contractualisation infrarégionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires et ç ce titre, porter et

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

en œuvre l'ensemble des dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne et notamment le programme LEADER, le Contrat unique avec la Région et le développement culturel.

## 6.2 Missions à la carte :

Le PETR développera des missions d'ingénierie thématiques à la carte, dans les domaines suivants :

- Forêt, développement de la filière bois,
- Solidarité et santé.

La notion de développement culturel a donc été enlevée de l'article 6.2 et rajoutée dans l'article 6.1 – C- Contractualisation.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les statuts modifiés du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy (PETR) ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE